



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### Chelsea conserve son statut bilingue

**Chelsea, 14 février 2023** – Lors de la séance du conseil du 7 février dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une résolution pour maintenir son statut officiel bilingue. Avec l'entrée en vigueur de la loi 96, la Municipalité n'avait plus les critères pour le conserver puisque moins de 50 % de sa population a l'anglais comme langue maternelle. Elle devait adopter une résolution dans les 120 jours suivant la réception de l'avis de l'Office de la langue française. La Municipalité de Chelsea avait reçu cet avis au mois de décembre 2022.

« Le conseil municipal juge qu'il est primordial de conserver la reconnaissance du statut bilingue dans l'intérêt de la Municipalité et de ses résidents. Cette diversité est une richesse et nous souhaitons continuer à servir nos résidents dans leur langue maternelle. » - Pierre Guénard, maire.

Le recensement de 2021 indique que 47,8 % de la population de Chelsea a pour langue maternelle l'anglais. Ainsi, la Municipalité devra à chacune des lettres acheminées par l'Office de la langue française adopter une nouvelle résolution pour le maintien de son statut bilingue.

-30-

**Information :**

Maude Prud'homme-Séguin  
Responsable des communications  
Municipalité de Chelsea  
[m.seguin@chelsea.ca](mailto:m.seguin@chelsea.ca)  
819 827-6215